

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 9 août 2021 à 20 h au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents : messieurs Sylvain Harvey, Normand Lamarche, et Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, mesdames Luce Lépine et Catherine Hamé-Mulcair, conseillères, formant quorum sous la présidence de madame Monique Monette Laroche, mairesse.

Sont également présentes mesdames Chloé Bolduc et Juliette Goyeche, conseillères des groupes 5-6 ans du camp de jour Magicoparc.

Est finalement présente madame Christine Valiquette, substitut à la direction générale.

À 8 h, la mairesse déclare la séance ouverte.

Absent : monsieur Serge Grégoire

No 7332-08-21
Adoption de l'ordre
du jour

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que modifié.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Suivi des questions posées à la dernière assemblée
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021
- 4.1 Adoption des activités différentes du camp de jour Magicoparc pour la saison 2022

5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1 Comptes payés et à payer
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Compte rendu du comité d'administration
- 5.4 Rémunération du personnel électoral
- 5.5 Acquisition des lots 1 919 243, 5 198 049 et 5 198 048 du cadastre du Québec par la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs
- 5.6 Changement de mutuelle de prévention

Séance ordinaire du 9 août 2021

6. Travaux publics et voirie

- 6.1 Compte rendu du comité des travaux publics et voirie
- 6.2 Octroi de contrat – fourniture et transport d’abrasifs de type AB-10 pour les saisons 2021-2022 à 2023-2024
- 6.3 Octroi de contrat – fourniture et transport de sable pour les saisons 2021-2022 à 2023-2024
- 6.4 Octroi de mandat – service d’ingénierie – réfection du chemin Sainte-Anne-des-Lacs, portion no 2

7. Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 7.1 Compte rendu du comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- 7.2 Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure – présentation d’un projet
- 7.3 Mandat aux professeurs de cours – trimestre automne 2021

8. Urbanisme

- 8.1 Compte rendu du comité consultatif d’urbanisme

9. Sécurité publique et incendie

- 9.1 Compte rendu du comité de la sécurité publique et incendie

10. Environnement

- 10.1 Compte rendu du comité consultatif d’environnement
- 10.2 Suspension du processus de décision concernant le dragage du chenal de l’île Benoît

- 11. Divers
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suivi des questions posées à la dernière assemblée

Aucune question.

Séance ordinaire du 9 août 2021

No 7333-08-21
Adoption du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du 12
juillet 2021

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal du 12 juillet 2021.

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7334-08-21
Adoption des
activités
différentes du
camp de jour
Magicoparc pour
la saison 2022

ATTENDU QUE le 27 juillet dernier, la mairesse, la directrice et l'adjointe du Service des loisirs sont allées expliquer leur rôle au sein de la municipalité à l'équipe du camp de jour Magicoparc ;

ATTENDU QUE la mairesse a présenté ses devoirs et l'attribution du budget au sein du conseil municipal aux jeunes du camp de jour Magicoparc le 30 juillet 2021 ;

ATTENDU QUE Benjamin Latreille (Morse), coordonnateur du camp de jour a mis en place une activité où les jeunes étaient appelés à proposer une nouvelle activité pour l'été 2022 ;

ATTENDU QU'à la suite des propositions des enfants (une proposition par groupe, donc 8 propositions), un vote a eu lieu à l'aide de boîte de scrutin où les enfants devaient déposer leur bulletin de vote dûment complété ;

ATTENDU QUE le coordonnateur a comptabilisé les votes ;

ATTENDU QUE les activités suivantes ont été votées pour qu'elles fassent partie de la programmation du camp de jour Magicoparc 2022 :

- Pour l'ensemble du camp de jour, une soirée cinéma en plein air accompagnée de collations ;
- Suivant le cinéma en plein air, une nuit de camping pour les groupes 9-10 ans et 11-13 ans.

ATTENDU QUE mesdames Chloé Bolduc et Juliette Goyeche, représentantes des deux groupes des 5-6 ans, ont été élues comme conseillères des jeunes du camp de jour Magicoparc 2021 ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité ou à l'unanimité des conseillers présents:

Séance ordinaire du 9 août 2021

Le vote est demandé : 6 pour.

D'inclure à la programmation du camp de jour Magicoparc 2022, les activités de cinéma en plein air et collations pour l'ensemble des groupes et de camping pour les groupes de 9-10 ans et 11-13 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7335-08-21
Comptes payés et
à payer

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter la liste des comptes payés au 31 juillet 2021 pour un montant de 97 625,78 \$ - chèques numéros 19091-19095, 19189-19194, 19197-19198 et prélèvements bancaire numéro 2128-2132, 2147, 2149-2151, 2156-2159, 2161-2166.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2021 d'une somme de 208 266,24 \$ - chèques numéros 19199-19270 et prélèvements bancaire numéro 2126-2127, 2133-2146, 2148, 2152-2155, 2160, 2167.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7336-08-21
Autorisation de
dépenses

ATTENDU QUE certaines factures totalisent des sommes excédant 2 500 \$ chacune.

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les dépenses suivantes :

Amyot Gélinas	14 985,00 \$
Boivin & Gauvin	4 416,82 \$
CMP Mayer inc.	10 964,00 \$
DHC Avocats	3 112,50 \$
Équipe Laurence	5 300,00 \$
Équipe Laurence	3 111,83 \$
Équipe Laurence	6 322,50 \$

Séance ordinaire du 9 août 2021

Excavation Gilles et Mathieu inc.	4 238,76 \$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	5 690,38 \$
Excavation Gilles et Mathieu	3 184,26 \$
FNX-Innov	6 620,00 \$
Les Services exp inc.	5 200,00 \$
Martech signalisation inc.	5 030,00 \$
Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques	2 630,00 \$
Olivier Beaulne excavation	4 339,50 \$
Olivier Beaulne excavation	3 465,00 \$
Pavage Jérômien	4 000,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Compte rendu du comité d'administration

Sans objet

No 7337-08-21
Rémunération du personnel électoral

ATTENDU QU'une élection générale doit être tenue le 7 novembre 2021 ;

ATTENDU QUE les taux de rémunération de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs n'ont pas été majorés depuis juin 2013 et que le conseil a le pouvoir de le faire (LERM, article 88);

ATTENDU QUE le président d'élection doit veiller au bon déroulement de l'élection et, à cette fin, s'adjoindre le personnel jugé nécessaire, en assurer sa formation et diriger leur travail, selon la Loi sur les élections et les référendums municipaux, article 71 (LERM);

ATTENDU QUE tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir de la Municipalité, une rémunération ou une allocation de dépenses pour les fonctions qu'il exerce (LERM, article 88);

ATTENDU les taux adoptés par les municipalités voisines ou comparables ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Séance ordinaire du 9 août 2021

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs établisse les taux de rémunération payables lors des élections et référendums comme suit :

Rémunération du personnel électoral		
Président d'élection		5 000 \$
Secrétaire d'élection		3 750 \$
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)		30 \$ / heure
Scrutateur ou scrutatrice		335 \$ + 25 \$ / heure
Secrétaire		315 \$ + 23 \$ / heure
Membre d'une table de vérification		250 \$
Membre de la Commission de révision		25 \$ / heure
Soutien administratif, autres officiers		22 \$ / heure
Formation		40 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7338-08-21
Acquisition des lots 1 919 243, 5 198 049 et 5 198 048 du cadastre du Québec par la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

ATTENDU les lots 1 919 243, 5 198 049 et 5 198 048 du cadastre du Québec situés dans le secteur du lac Caron ;

ATTENDU QUE ces lots ont été abandonnés par leurs propriétaires et que Revenu Québec en est propriétaire que de manière provisoire ;

ATTENDU QUE ces terrains sont utilisés par des citoyens sur une base régulière ;

ATTENDU QU'un barrage à forte contenance est situé sur l'un des lots ;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public d'acquérir ces lots afin d'en assurer l'entretien et d'assurer la gestion du barrage qui s'y trouve ;

ATTENDU QUE Revenu Québec accepte de céder lesdits lots pour la somme d'un (1) dollar ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs manifeste son intérêt éventuel de se porter acquéreur des lots 1 919 243, 5 198 049 et 5 198 048 du cadastre du Québec, au coût de 1 \$, après de Revenu Québec ;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs poursuive ses travaux et sa réflexion relatifs à la mise en place d'une tarification concernant la gestion du barrage du lac Caron ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Séance ordinaire du 9 août 2021

No 7340-08-21
Changement de
mutuelle de
prévention

ATTENDU QU'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail, ci-après appelée la « Mutuelle » nous est proposée par l'entremise de Groupe Conseil Novo SST en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles;

ATTENDU QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la Municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la Municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle.

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les administrateurs ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'égalité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2022 soit acceptée telle que rédigée, et que Groupe Conseil Novo SST, soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la municipalité ;

QUE la Municipalité autorise le directeur général à signer au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à la participation de la Municipalité à la Mutuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Compte rendu du
comité des
travaux publics et
voirie

Un compte rendu du comité des travaux publics et voirie est fait.

No 7341-08-21
Octroi de contrat –
fourniture et
transport
d'abrasifs de type
AB-10 pour les
saisons d'hiver
2021-2022 à
2023-2024

ATTENDU QU'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des prix pour la fourniture et le transport d'abrasifs de type AB-10 pour les saisons d'hiver 2021-2022 à 2023-2024;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu trois (3) prix :

Séance ordinaire du 9 août 2021

ENTREPRISES	Prix total avant taxes incluant la fourniture et le transport
Carrières Laurentiennes Div. Carrières Uni-Jac inc.	213 324,00 \$
Excavation R.B. Gauthier inc.	231 000,00 \$
Les Entreprises KL Mainville Inc.	276 152,50 \$

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat de fourniture et transport d'abrasifs de type AB-10 pour les saisons d'hiver 2021-2022 à 2023-2024 à l'entreprise Carrières Laurentiennes Div. Carrières Uni-Jac inc. au prix de 213 324,00 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7342-08-21
Octroi de contrat –
fourniture et
transport de sable
pour les saisons
d'hiver 2021-2022
à 2023-2024

ATTENDU QU'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des prix pour la fourniture et le transport de sable pour les saisons d'hiver 2021-2022 à 2023-2024;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un seul prix :

ENTREPRISES	Prix total avant taxes incluant la fourniture et le transport
Excavation R.B. Gauthier inc.	227 470,00 \$

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat de fourniture et transport de sable pour les saisons d'hiver 2021-2022 à 2023-2024 à l'entreprise Excavation R.B. Gauthier inc. au prix de 227 470,00 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Séance ordinaire du 9 août 2021

No 7343-08-21
Octroi de mandat
– service
d'ingénierie -
réfection du
chemin Sainte-
Anne-des-Lacs,
portion no 2

ATTENDU QUE l'étude d'ingénierie était nécessaire afin de procéder à la réfection du chemin Sainte-Anne-des-Lacs entre le chemin de l'Orge et le chemin des Orioles ;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'octroyer un contrat pour la réfection du chemin Sainte-Anne-des-Lacs, portion no 2 à la firme FNX Innov au montant de 18 500 \$ toutes taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Compte rendu du
comité des loisirs,
de la culture et de
la vie
communautaire

Un compte rendu du comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est fait.

No 7344-08-21
Programme de
soutien aux
infrastructures
sportives et
récréatives de
petite envergure –
présentation d'un
projet

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs autorise la présentation du projet de création d'une zone fraîcheur (jeux d'eau) au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure ;

ATTENDU la confirmation de l'engagement de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à se charger de toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs désigne monsieur Jean-Philippe Gadbois, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Séance ordinaire du 9 août 2021

No 7345-08-21
Mandat aux
professeurs de
cours – trimestre
d'automne 2021

ATTENDU QUE des cours de nature culturelle et sportive sont offerts à la population dans le cadre de la programmation des loisirs;

ATTENDU QUE la tenue d'une session de cours cet automne demeure toujours incertaine en raison de la crise sanitaire;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE mandater les personnes suivantes afin d'offrir des cours à la population :

COURS	PROFESSEURS
Yoga	Mélanie Bourget
Yoga sur chaise	Mélanie Bourget
Chorale	Johanne Ross
Cours de danse, cours de ballet, cours de hip-hop,	Jade Lemire
Comment utiliser son iPad - de base et intermédiaire	Pierre Thibodeau
Méditation Stretching et tonus	Suzanne Mongrain
Danse en ligne débutant	Monique Desparois
Zumba Gold	Mélanie Bourget

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Compte rendu du
comité consultatif
d'urbanisme

Un compte rendu du comité consultatif d'urbanisme est fait.

Compte rendu du
comité de la
sécurité publique
et incendie

Sans objet.

Compte rendu du
comité consultatif
d'environnement

Un compte rendu du comité consultatif d'environnement est fait.

Séance ordinaire du 9 août 2021

No 7346-08-21

Suspension du processus de décision concernant le dragage du chenal de l'île Benoît

ATTENDU que des démarches ont été débutées récemment, à la demande du conseil municipal, afin de documenter la faisabilité d'effectuer des travaux de dragage du chenal de l'île Benoît ;

ATTENDU l'article 6 du Règlement sur le comité consultatif en environnement (462-2019) ;

ATTENDU la Politique environnementale de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs ;

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller :

DE suspendre toute décision concernant le dragage du chenal de l'île Benoît jusqu'à une analyse d'avant-projet soit réalisée et déposée au conseil et ce, dans le respect de la Politique environnementale et de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Divers

Correspondance

La correspondance est déposée au conseil.

Période de questions

Le public pose ses questions au conseil municipal.

Début : 8 h 30

Fin : 9 h 04

Levée de la séance

La séance est levée à 9 h 05.

Monique Monette Laroche
Mairesse

Christine Valiquette
Substitut à la direction générale

Je, Monique Monette Laroche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.